

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1084

29 mai 2009

SOMMAIRE

AEF Holding S.à r.l.	51986	Innova GTS Holding S.à r.l.	51992
Art & Antiques S.à r.l.	52006	Inoteclux S.A.	51998
Attila S.A.	51990	International Housing Solutions S.à r.l. ...	52000
Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l.	51992	Isomontage Isolation S.A.	51993
Balame S.à r.l.	51993	Japan Incoming Luxembourg S.à r.l.	51997
Boreas S.à r.l.	51997	LOGOS IT Services S.A.	52032
Bozel S.A.	52025	Luximo (Luxembourg) S.à r.l.	51998
BT Securities S.A.	51993	MK Luxinvest S.A.	52000
Calvados SPF S.A.	51986	New Skies Investments S.à r.l.	51994
Carlson Fund Management Company S.A.	51999	Occam S.A.	51994
CETREL S.A.	51996	OI-Clothing S.A.	52029
Citynet Trading S.A.	51998	Oppida S.A.	52006
Coditel S.à r.l.	51988	PBW II Real Estate Fund S.A.	52021
Consol S.A.	52020	Perseus Immobilien Gesellschaft 2	51997
Cura/GGP Investment Corporation	51995	Perseus Immobilien Gesellschaft 3	51996
Diarough S.C.A. Sicar	51989	Perseus Real Estate Investment S.à r.l. ...	51999
DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l.	51992	Plotin Holding SPF S.A.	52002
DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l.	51995	Plus-Invest	51990
DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l.	51991	Polowanie S.A.	51988
East Europe Venture S.A.	51987	Post Invest Europe S.à r.l.	51989
Escher Parkhaus Sàrl	51995	Raik Property S.à r.l.	51994
Financière Fourmi S.A.	51986	RMB Holdings S.A.	52000
Finistère SPF S.A.	51987	Rogo S.A.	51997
Floripes Petit S.à r.l.	52001	SES Digital Distribution Services S.à r.l.	51991
For-Immo S.à r.l.	51998	Starwood Capital Hotel Brand Internatio- nal LP, S.à r.l.	51996
Fortune Private Equity Energy S. à r.l. ...	52001	StuRe S.A.	52025
Fortune Private Equity Europe S. à r.l. ...	52001	Support Science Europe S.à r.l.	51988
Gibus Invest S.A.	52032	The Four Plus (Luxembourg) S.A.	51994
Grand Tourisme Audiovisuel S.A.	51987	Tikal Finance S.A.	52031
Ice Fruits Holding S.A.	51996	Travelport (Luxembourg) S.à r.l.	51989
Immo-Croissance SICAV-FIS	51999	Trivera Finance Holding S.A.	51990
Innova Financial Holding S.à r.l.	51991	U.S. Investment Company S.A.	52001

AEF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 133.000.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 101.687.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises à Luxembourg en assemblée générale annuelle le 5 novembre 2008

L'associé unique a renouvelé le mandat des gérants suivants:

- Monsieur Jacques RECKINGER, demeurant 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,
- Monsieur Georges GUDENBURG, demeurant 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

jusqu'à la prochaine assemblée générale devant se tenir en 2009 en relation avec les comptes clos au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060013/17.

(090070036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Financière Fourmi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 128.137.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 mai 2009 que Monsieur Adolphe Congi, directeur technique, demeurant au 6, rue des Alouettes, F-54310 Homécourt, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Pascal Chaton, démissionnaire.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique qui sera tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060014/17.

(090070006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Calvados SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 79.364.

—
L'assemblée générale tenue le 4 mai 2009 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Francis CLAUSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg en tant qu'administrateur;

M. Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur;

Mme Véronique KAYSER, comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Le président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009060017/20.

(090069995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Grand Tourisme Audiovisuel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 66.695.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société en date du 12 mai 2009 que Monsieur Adolphe Congi, directeur technique, demeurant au 6, rue des Alouettes, F-54310 Homécourt, a été nommé aux fonctions d'administrateur de la Société en remplacement de Monsieur Pascal Chaton, démissionnaire,

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui sera tenue en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060015/17.

(090070003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

East Europe Venture S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 81.309.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 23 avril 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société East Europe Venture S.A. dont le siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, a été dénoncé le 8 décembre 2006.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Kugener, juge, et désigné comme liquidateur Maître Paul Péporté, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Paul Péporté

Le liquidateur

Référence de publication: 2009060159/17.

(090069858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Finistère SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.369.

—
L'assemblée générale tenue le 4 mai 2009 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur et l'a nommé président du conseil d'administration;

M. Francis CLAUSSE, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg en tant qu'administrateur;

M. Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant qu'administrateur;

Mme Rosa Maria FERNANDES BARBOSA, comptable, demeurant professionnellement 3 rue Thomas Edison, à Strassen L-1445, au Luxembourg, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Le président du conseil d'administration

Référence de publication: 2009060019/20.

(090069992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.031.000,00.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.067.

La société ALTICE THREE S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110875 a, à la suite de sa liquidation en date du 12 mars 2008, été remplacée au sein du conseil de gérance de la Société par la société ALTICE SIX S.A., ayant son siège social au 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135296. La société ALTICE SIX S.A. est représentée par ALTICE SERVICES LLP, elle-même représentée par Monsieur Patrick DRAHI, né le 20 juin 1963 à Casablanca (Maroc) et résidant à 2 avenue des Uttins, CH-1180 Rolle (Suisse).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés.
Luxembourg, le 12 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060204/16.

(090069711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Polowanie S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 35.757.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 mai 2009

La cooptation de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, décidée par le conseil d'administration en date du 19 décembre 2008, a été ratifiée et il a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *POLOWANIE S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) SA.

Signatures

Référence de publication: 2009060228/17.

(090069485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Support Science Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 97.512.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 8 mai 2009

1. M. Carl SPEECKE a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.

3. M. Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

4. M. Georges SCHEUER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1967, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Support Science Europe S.à r.l.

Jean-Christophe Dauphin / Georges Scheuer

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2009060230/21.

(090069505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Post Invest Europe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 108.964.

Le bilan au 31 décembre 2008 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009059120/15.

(090069123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.976.275,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 118.283.

Extrait de résolutions de l'Associé unique de la Société du 11 mai 2009

En date du 11 mai 2009, l'Associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

de révoquer

- Monsieur Jeff Clarke en tant que gérant de la Société avec effet immédiat

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Monsieur Eric J. Bock

- Monsieur John Sutherland

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Travelport (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009060029/18.

(090070108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Diarough S.C.A. Sicar, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 119.865.

Extract of the resolutions taken at the General Partner's Meeting held in Luxembourg on November 6th, 2008

1. To transfer the registered office of the Company from its current address (23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg) to 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Gérant Commandité en date du 6 novembre 2008

1. Transférer le siège social de la société de son adresse actuelle (23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg) au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Luxembourg.

Certifié conforme

Pour DIAROUGH SA SICAR

SGG S.A

Signature

Référence de publication: 2009026591/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05879. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090029041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2009.

Trivera Finance Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.062.

La convention de domiciliation datée du 1^{er} janvier 2007 est dénoncée avec effet au 28 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Strassen, le 5 février 2009.

HMS Fiduciaire SàRL

Domiciliataire

Laurent STEVELER

Gérant

Référence de publication: 2009032592/1004/15.

Enregistré à Diekirch, le 18 février 2009, réf. DSO-DB00185. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090036520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Attila S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R.C.S. Luxembourg B 75.300.

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 19 février 2009

1-L'assemblée a pris note de et a accepté la démission du commissaire aux comptes, Monsieur Marco Wölfinger.

2-A été nommé en tant que nouveau commissaire aux comptes Monsieur Manuel Ruchti, employé privé, né le 27.05.1963 à Berne (CH-3000) et demeurant professionnellement à Hoehfeldweg, 8, Kirchberg (CH- 3422), avec effet au 1^{er} janvier 2009, pour une durée qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

3-L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société de L-1110 Findel au 43, rue du Maréchal Foch, L-1527 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009027714/2561/20.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07715. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Plus-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 105.961.

Suite au décès de Monsieur Pierre WAGNER en date du 5 décembre 2008, la gérance de la société a été confiée à son épouse, Madame Madeleine WAGNER-DAUFELD, gérante de sociétés, née le 9 septembre 1955 et demeurant 17, rue de la Grève à L-1955 Strassen.

Madame Madeleine WAGNER-DAUFELD, en tant que nouvelle gérante, aura le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 26 mars 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour Plus-Invest

Interfiduciaire S.A.

Signature

Référence de publication: 2009060719/1261/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2009, réf. LSO-DD01851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

SES Digital Distribution Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 62.680.655,00.**

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.167.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 05 mai 2009.

Miriam Murphy

Gérante

Référence de publication: 2009056686/1958/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2009, réf. LSO-DD05659. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090065911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2009.

DuPont Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2984 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 105.853.

EXTRAIT

M. Pierre Kreitz a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz a été nommé président du conseil de gérance avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz demeurant au 12, Ceinture des Rosiers, L-1446 Luxembourg, né le 8 janvier 1955 à Belvaux (Luxembourg), a été nommé gérant-délégué avec pouvoir d'engager la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Mme Agnes Ermel, demeurant au 24, Um Goldbierchen, L-5720 Aspelt (Luxembourg), née le 23 août 1965 à Bad Homburg (Allemagne), a été nommée gérante avec pouvoir d'engager la Société, en remplacement de M. Pierre Kreitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.3.2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009032675/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01606. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Innova Financial Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.785.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.343.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société INNOVA/4 L.P., Limited Partnership, associé de la Société:

INNOVA/4 LP., est une Limited Partnership, domiciliée en Angleterre (veuillez modifier la rubrique pays) et inscrite auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (veuillez modifier le Nom du registre), sous le numéro LP 11130. Les autres données restent inchangées.

Pour INNOVA FINANCIAL HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060001/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00108. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Innova GTS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 336.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.153.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société INNOVA/4 LP., Limited Partnership, associé de la Société:

INNOVA/4 LP., est une Limited Partnership, domiciliée en Angleterre (veuillez modifier la rubrique pays) et inscrite auprès du Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles (veuillez modifier le Nom du registre), sous le numéro LP 11130. Les autres données restent inchangées.

Pour INNOVA GTS HOLDING S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060007/6341/18.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00111. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

DuPont Industrial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2984 Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg B 106.005.

EXTRAIT

M. Pierre Kreitz a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz a été nommé président du conseil de gérance avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz, demeurant au 12, Ceinture des Rosiers, L-1446 Luxembourg, né le 8 janvier 1955 à Belvaux (Luxembourg), a été nommé gérant-délégué avec pouvoir d'engager la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Mme Agnes Ermel, demeurant au 24, Um Goldbierchen, L-5720 Aspelt (Luxembourg), née le 23 août 1965 à Bad Homburg (Allemagne), a été nommée gérante avec pouvoir d'engager la Société, en remplacement de M. Pierre Kreitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.3.2009.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009032674/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01607. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.640.

Extrait des décisions des associés prises en date du 11 décembre 2008

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à L-1855 Luxembourg, 46a Avenue John F. Kennedy.

Pour Aviation Leasing OpCo 1 S.à r.l.

James BERMINCHAM

Un mandataire

Référence de publication: 2009060813/9033/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD06920. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Isomontage Isolation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.
R.C.S. Luxembourg B 143.046.

—
Extrait de décision du conseil d'administration du 9 avril 2009

Les administrateurs de la société anonyme ISOMONTAGE ISOLATION S.A., ayant son siège à 8, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 143 046, décident de nommer Monsieur Klaus EINSFELD, comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009060820/15.

(090071133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

BT Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.600.

—
Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 12 mai 2009, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Sonia Ajedigue, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

Acceptation de la nomination de Monsieur Kemal Akyel, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Stéphane Hépineuze

Administrateur

Référence de publication: 2009060826/18.

(090070625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Balame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 140.258.

—
Extrait de la décision de l'associé unique adoptée le 17 septembre 2008

Conformément à la cession de parts sociales du 17 septembre 2008, Parlay Finance Company S.A., avec adresse au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg sous le B 61.785, a vendu 500 parts sociales détenues dans la Société à Karellas Management GmbH, avec adresse au 75, Baarerstrasse, CH-6300 Zug, Suisse et enregistrée auprès du registre de commerce du Canton de Zug sous le numéro CH-170.4.008.451-5.

Il a été décidé d'accepter et approuver le nouvel associé Karellas Management GmbH, et d'enregistrer la cession de parts sociales dans le registre des associés de la Société.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Balame S.à r.l.

Représenté par M. Julien FRANCOIS

Gérant

Référence de publication: 2009060825/21.

(090070616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

New Skies Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R.C.S. Luxembourg B 102.910.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2009036433/200/12.
(090041131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2009.

The Four Plus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2009060542/12.
(090070797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Occam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 55.816.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Claude Geiben / Mathis Hengel
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009060546/13.
(090070801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Raik Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 137.060.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 27 février 2008, acte publié au Mémorial C no 891 du 10 avril 2008, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 mars 2008, acte publié au Mémorial C no 1108 du 6 mai 2008.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Raik Property S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009060528/29/17.
Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00195. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Cura/GGP Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.921.200,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 113.437.

—
RECTIFICATIF

Suite à une erreur matérielle survenue dans l'acte notarié daté du 24 mars 2006, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 10 avril 2006, sous la référence L060032014, PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg a été nommée au mandat de réviseur d'entreprise avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, 20 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060704/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08670. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Escher Parkhaus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 73.018.

A partir du 1^{er} avril 2009 et suite au déménagement de Monsieur MOLLER-ANDERSEN Aksel; l'adresse de Monsieur MOLLER-ANDERSEN Aksel, gérant de la société ESCHER PARKHAUS Sàrl, est à modifier comme suit:

39, rue Saint Vincent à L-4344 ESCH/ALZETTE.

Pour avis sincère et conforme
Pour ESCHER PARKHAUS Sàrl
Signature

Référence de publication: 2009060703/612/16.

Enregistré à Luxembourg, le 15 avril 2009, réf. LSO-DD04212. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

DuPont Operations (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-2984 Luxembourg,
R.C.S. Luxembourg B 78.030.

—
EXTRAIT

M. Pierre Kreitz a démissionné de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz a été nommé président du conseil de gérance avec effet au 1^{er} septembre 2008.

M. Arsène Schiltz, demeurant au 12, Ceinture des Rosiers, L-1446 Luxembourg, né le 8 janvier 1955 à Belvaux (Luxembourg), a été nommé gérant-délégué avec pouvoir d'engager la Société avec effet au 1^{er} septembre 2008.

Mme Agnes Ermel, demeurant au 24, Um Goldbierchen, L-5720 Aspelt (Luxembourg), née le 23 août 1965 à Bad Homburg (Allemagne), a été nommée gérante avec pouvoir d'engager la Société, en remplacement de M. Pierre Kreitz.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.3.2009.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2009032676/260/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 2009, réf. LSO-DC01604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2009.

Starwood Capital Hotel Brand International LP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.888.

Les comptes annuels pour la période du 28 décembre 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009059170/12.

(090068884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Perseus Immobilien Gesellschaft 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.198.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 18. Februar 2009

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Herr Paul OBEY, Privatangestellter, geboren am 5. März 1966 in Bexley (England), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, Herrn Michael FURTH geboren am 29. April 1968 in Che (Ireland), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 28. April 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009060105/16.

(090069426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Ice Fruits Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 29.678.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009060551/12.

(090070814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch en date du 3 décembre 1985, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 383 du 30 décembre 1985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour CETREL S.A.

Sonja Streicher

Référence de publication: 2009060762/14.

(090071003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Rogo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.445.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 mai 2009.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2009060747/231/14.

(090070603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Japan Incoming Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 54.560.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009060549/12.

(090070808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Boreas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 127.192.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2009060550/12.

(090070813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Perseus Immobilien Gesellschaft 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 127.197.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 18. Februar 2009

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Herr Paul OBEY, Privatangestellter, geboren am 5. März 1966 in Bexley (England), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, Herrn Michael FURTH geboren am 29. April 1968 in Che (Irland), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 28 April 2009.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009060099/16.

(090069425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

**Inoteclux S.A., Société Anonyme,
(anc. Citynet Trading S.A.).**

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.
R.C.S. Luxembourg B 119.659.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidences à Esch/Alzette, en date du 17 avril 2009 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 6 mai 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009060743/219/14.

(090070533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Luximo (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.700.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 124.733.

Auszug der Beschlussfassungen der ausserordentlichen Gesellschafterversammlung vom 13. Februar 2009

Der Alleingesellschafter der Gesellschaft beschloss, mit sofortiger Wirkung Herrn Christoph Weber, geboren am 13. Januar 1953 in Bernkastel-Kues (Deutschland), berufsansässig in D-10709 Berlin, Kurfürstendamm 70, als neuen Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Herr Christoph WEBER wird bis zur nächsten Jahreshauptversammlung des Jahres 2009 ernannt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 12. Mai 2009.

Pierre METZLER

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009060722/17.

(090070286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

For-Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 23.937.

Déclaration de cession de parts sociales

La société FOR-INVESTLUX S.à r.l.(anciennement FORALUX COMMERCE, S.à r.l.), société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 42.685, cède 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 € (vingt-cinq euros) chacune, soit l'intégralité du capital social de la société FOR-IMMO Sàrl, société de droit luxembourgeois qui a son siège social à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 23.937, à FOR-OL INVEST Sàrl, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à Zone Industrielle, L-8287 Kehlen.

De ce fait, FOR-OL INVEST S.à r.l., détient la totalité des parts sociales de la société FOR-IMMO Sàrl, soit 1.500 (mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 € (vingt-cinq euros) chacune.

Fait à Kehlen en autant d'exemplaires que nécessaire.

Kehlen, le 30 avril 2009.

Certifie sincère et conforme

FOR-IMMO S.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2009060068/23.

(090069719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Perseus Real Estate Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 127.199.

Auszug aus dem Beschluss der Generalversammlung der Gesellschafter abgehalten am 18. Februar 2009

Geschäftsführer

- Die Generalversammlung nahm den Rücktritt von Herr Paul OBEY, Privatangestellter, geboren am 5. März 1966 in Bexley (England), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) als Kategorie B-Geschäftsführer an.

- Die Generalversammlung hat beschlossen, Herrn Michael FURTH geboren am 29. April 1968 in Che (Irland), beruflich wohnhaft in London EC4A 2BB, Peterborough Court, Fleet Street, 133 (England) mit sofortiger Wirkung als Kategorie B-Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Luxemburg, den 28 April 2009.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009060160/16.

(090069470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 mai 2009.

Carlson Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 34.518.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2009

En date du 8 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ré-élire Mr Anders JONSSON en qualité de président pour une durée indéterminée.
- de renouveler les mandats d'administrateurs de Mr Anders JONSSON, Mr Hans Christian GJÖVIK, Mr Ola MELGARD, Mr Frode EKELI et Mr Jorgen HJEMDAL jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle en 2010.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009060717/16.

(090071136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Immo-Croissance SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.872.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 14 avril 2009 a décidé:

- de prendre note de la démission de Monsieur Fredrik ENGMAN de sa fonction d'administrateur de la Société en date du 13 avril 2009;
- de nommer à la fonction d'administrateur de la Société pour une période prenant fin en date du 6 mai 2009, Messieurs
 - * Eggert HILMARSSON, avec adresse professionnelle à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - * Peter LANG, avec adresse professionnelle à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - * Jean-François WILLEMS, avec adresse professionnelle à 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour IMMO-CROISSANCE

SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009060815/1126/22.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07745. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090070969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

International Housing Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 110.474.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale de la société en date du 30 mars 2009

1. L'assemblée générale des associés a pris acte de la démission de Madame Jenny NETZER de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société.

2. L'assemblée générale des associés a décidé de procéder à la nomination de Madame Anastasia PROXENOS, née en Afrique du Sud à Johannesburg, le 8 mars 1963, demeurant à SW115JY Londres, 38 Eland Road, en qualité de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 30 mars 2009 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060720/16.

(090070400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2009 a décidé de nommer en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

KPMG S.à r.l.

31 Allée Scheffer

L-2520 Luxembourg

Pour MK LUXINVEST S.A.

Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009060816/1126/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2009, réf. LSO-DD07152. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

RMB Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.267.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 8 mai 2009 au siège social de la société que:

1) Le mandat de UNITED CAPITAL CONTROLLERS en tant que commissaire aux Comptes a été révoqué avec au 5 janvier 2009.

2) Mr Andrew Mann demeurant à 20, boulevard Princesse Charlotte; MC-98000 Monaco, a été nommé comme nouveau Commissaire aux Comptes de la société avec effet immédiat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Référence de publication: 2009060850/19.

(090071155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Fortune Private Equity Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.198.

Le contrat de domiciliation entre Deutsche Bank Luxembourg S.A. et Fortune Private Equity Energy Europe S.à r.l., numéro d'immatriculation: B 125.198, avec siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg a été dénoncé avec effet du 24 mars 2009.

Luxembourg, le 11.05.2009.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009060961/12.

(090070465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Fortune Private Equity Energy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 125.195.

Le contrat de domiciliation entre Deutsche Bank Luxembourg S.A. et Fortune Private Equity Energy S.à r.l., numéro d'immatriculation: B 125.195, avec siège social 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg a été dénoncé avec effet du 24 mars 2009.

Luxembourg, le 11.05.2009.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009060960/12.

(090070462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

U.S. Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 122.180.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 18 février 2009

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la Société du 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg avec effet au 1^{er} mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009060982/12.

(090070779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Floripes Petit S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4581 Differdange, 74, rue de l'Hôpital.

R.C.S. Luxembourg B 145.189.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire du 30 avril 2009, représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. la société accepte la démission de la gérante technique, Madame DA SILVA PEREIRA SOARES Palmira Rosario, née le 20.10.1971 à Santo Tirso (Portugal), demeurant à L-4551 Niederkorn 1, rue de l'Ecole
2. la société décide de nommer comme nouvelle gérante technique et gérante unique, Mme ALVES DE MOURA Maria Armanda, née le 18.03.1982 à Botao /Coimbra (P), demeurant à L-4581 Differdange 74, rue de l'Hôpital

Et lecture faite, les associés et gérants ont signé.

Lu et approuvé,

Mme Alves de Moura Maria Armanda / Mme Da Silva Pereira Soares Palmira Rosario / M. Petit Mickael.

Référence de publication: 2009061163/18.

(090070506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Plotin Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiènerie.

R.C.S. Luxembourg B 146.108.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Michele CANEPA, domicilié 38, avenue de la Faiènerie, L-1510 Luxembourg, ici représenté par Valérie WESQUY, avec adresse professionnelle à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue, en vertu d'une procuration sous seing privée lui délivrée à Luxembourg le 8 mai 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé SPF), sous forme d'une société anonyme, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société de gestion de patrimoine familial (SPF) luxembourgeoise, sous forme de société anonyme dénommée: «PLOTIN HOLDING SPF S.A.» complétée conformément aux dispositions de la loi par la mention «société de gestion de patrimoine familial (SPF)».

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance, le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime de tous les associés et de tous les obligataires réunis en assemblée générale extraordinaire et plénière.

La Société peut décider sa transformation en société européenne (S.E.) de droit luxembourgeois.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, sièges secondaires, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre de garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Les actions sont émises soit au porteur soit sous la forme nominative, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission, à libérer par des versements en espèces ou par des apports autres qu'en espèces, tels des apports en nature, des titres, des créances, par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société.

Le conseil d'administration est encore expressément autorisé à réaliser tout ou partie du capital autorisé par l'incorporation de réserves disponibles dans le capital social.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou tout autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

La Société peut exister avec un seul actionnaire.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur nommé par l'assemblée générale devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Dans les cas où la Société n'a qu'un seul actionnaire et que cette circonstance a été dûment constatée, les fonctions du conseil d'administration peuvent être confiées à une seule personne, qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique lui-même.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

La désignation et la cessation des fonctions du représentant permanent sont soumises aux mêmes règles de publicité que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Les administrateurs, membres de cet organe, ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes, sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle divulgation est exigée ou admise par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de chaque administrateur, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut prendre connaissance de toutes les informations qui sont transmises au conseil d'administration.

La délégation des pouvoirs de la gestion journalière à un membre du conseil d'administration ou l'attribution de pouvoirs spéciaux à un tel membre impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué ou à ces autres administrateurs.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter dans les réunions du conseil d'administration par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut délibérer au moyen d'un réseau de visioconférences. La délibération est mise en réseau à partir du siège social. Le procès-verbal des délibérations arrêtées par visioconférence est rédigé au siège social par le secrétaire du conseil d'administration.

Il est envoyé aux membres du conseil d'administration endéans les quinze jours de la réunion. Ceux-ci feront connaître par écrit au secrétaire leur approbation ou leurs objections.

Si au cours d'une délibération par visioconférence une dissidence substantielle entre les membres du conseil d'administration devait naître, tout administrateur est en droit de demander le renvoi du sujet qui en est à l'origine à une prochaine réunion du conseil d'administration qui se tiendra endéans les 30 jours à Luxembourg, les membres étant physiquement présents ou dûment représentés. Le premier alinéa de cet article est d'application.

A défaut d'autres dispositions plus restrictives prévues dans le règlement intérieur sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Toute réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

La Société peut à son choix établir un règlement intérieur contraignant pour tous les administrateurs, qui arrête toutes autres mesures complémentaires relatives aux réunions qui se tiennent à distance.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises par écrit aux membres du conseil d'administration qui font connaître leurs décisions en retour et par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} vendredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives, et spécialement aux dispositions de la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (SPF) et aux lois modificatives de celle-ci.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle se réunit en 2010.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Michele CANEPA préqualifié	310 actions
Total:	310 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées à 100% (cent pour cent) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant ès qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social s'est réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Michele CANEPA, Président, employé privé, né à Gênes (Italie), le 23 novembre 1972, demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg;
- Madame Valérie WESQUY, employée privée, née le 6 mars 1968 à Mont St Martin (France) et demeurant professionnellement au 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg;
- Mademoiselle Annalisa CIAMPOLI, employée privée, née le 1^{er} juillet 1974 à Ortona (Italie), demeurant professionnellement au 40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "SER.COM Sàrl", ayant son siège social au 3, rue Bellevue, L-1227 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 117.942.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2014.

Quatrième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1510 Luxembourg, 38, avenue de La Faïencerie.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. Wesquy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: LAC/2009/18280. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061181/5770/221.

(090072142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mai 2009.

Art & Antiques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.452.

La gérance communique que suite à la décision de l'associé unique prise en date du 25 mars 2009 le siège social de la société sera transféré du no. 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg au no. 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2009060959/14.

(090071147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

Oppida S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 146.093.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixth day of May.

Before Us, the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Palladio Finanziaria S.P.A., a societa' per azioni incorporated and existing under the laws of Italy, with registered office at Strada Statale Padana verso Verona 6, I-36100 Vicenza, Italy, and registered with the Companies' Register (Registro delle Imprese) of Vicenza under number 03402170249 ,

duly represented by Jean-Cédric Charles, Licencié en droit, having his professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 May 2009 in Vicenza (Italy).

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société anonyme, which it wishes to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société anonyme under the name of "Oppida S.A." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company

or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may in particular:

- raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

B. Share capital - Shares - Register of shares - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000,-) consisting of one hundred thousand (100,000) shares having a par value of one Euro (EUR 1,-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 Any new shares to be paid for in cash will be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares will be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised. This period may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s), announcing the opening of the subscription. However, subject to the terms and conditions provided by law, the general meeting of shareholders, called (i) either to resolve upon an increase of the Company's issued share capital (ii) or upon the authorisation to be granted to the board of directors to increase the Company's issued share capital, may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) or authorise the board of directors to do so. Such resolution shall be adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.4 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may, to the extent and under the terms and conditions provided by law, repurchase or redeem its own shares.

6.6 The Company's shares are in registered form and may not be converted into shares in bearer form.

6.7 Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole shares, provided that shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole share, such fractions shall not be able to vote.

Art. 7 Register of shares.

7.1 A register of shares will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shares will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, the indication of the payments made on

the shares, any transfer of shares and the dates thereof pursuant to article 8.4 of these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and Transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shares. Certificates of these recordings will be issued and signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of such share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The shares are freely transferable, subject to the terms and conditions of the law.

8.4 Any transfer of shares will become effective towards the Company and third parties either through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, pursuant to which any director may record such transfer in the register of shares.

8.5 The Company, through any of its directors, may also accept and enter into the register of shares any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 The general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s), if any, as the case may be, upon request in writing indicating the agenda, addressed to the board of directors or to the statutory auditor(s) by one or several shareholders representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital. In this case, the general meeting of shareholders must be convened by the board of directors or by the statutory auditor(s) in order to be held within a period of one (1) month from receipt of such request at such place and on such date as specified in the convening notice of the meeting.

10.3 An annual general meeting of shareholders must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting, on the last Thursday of March at 4 p.m.. If such day is a legal holiday, the annual general meeting of shareholders must be held on the next following business day. The board of directors or the statutory auditor(s), as the case may be, must convene the annual general meeting of shareholders within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.4 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.5 One or several shareholders, representing in the aggregate at least ten per cent (10%) of the Company's issued share capital, may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be sent to the Company's registered office by registered letter at least five (5) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.6 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need to be

neither shareholders, nor members of the board of directors. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum

No quorum shall be required for the general meeting of shareholders to validly act and deliberate, unless otherwise required by law or by these articles of association.

11.4 Vote

11.4.1 Each share entitles to one (1) vote, subject to the provisions of the law.

11.4.2 Unless otherwise required by law or by these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened will be adopted at a simple majority of the votes validly cast, regardless of the portion of capital represented. Abstention and nil votes will not be taken into account.

11.5 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.6 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.7 The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted with a majority of two-thirds of the votes validly cast at a meeting where at least half of the Company's issued share capital is present or represented on first call. On second call, the resolution will be passed with a majority of two-thirds of the votes validly cast at the meeting, regardless of the portion of capital present or represented at the meeting. Abstention and nil votes will not be taken into account.

Art. 13. Adjourning general meetings of shareholders. Subject to the terms and conditions of the law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders already commenced, including any general meeting convened in order to resolve on an amendment of the articles of association, to four (4) weeks. The board of directors must adjourn any general meeting of shareholders already commenced if so required by one or several shareholders representing in the aggregate at least twenty per cent (20%) of the Company's issued share capital. By such an adjournment of a general meeting of shareholders already commenced, any resolution already adopted in such meeting will be cancelled.

Art. 14. Minutes of general meetings of shareholders.

14.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

14.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

14.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

D. Management

Art. 15. Powers of the board of directors.

15.1 The Company shall be managed by a board of directors, who does not need to be shareholders of the Company.

15.2 If it is noted at a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder, the Company may be managed by a sole director until the general meeting of shareholders following the Company's awareness that several shareholders exist. In such case and to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

15.3 The board of directors is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

15.4 In accordance with article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several members of the board of directors or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

15.5 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any person acting alone or jointly with others as agent of the Company.

Art. 16. Composition of the board of directors.

16.1 The board of directors is composed of at least three (3) members, without prejudice to article 15.2 of these articles of association.

16.2 The board of directors must choose from among its members a chairman of the board of directors. It may also choose a secretary, who needs to be neither a shareholder, nor a member of the board of directors.

Art. 17. Election and Removal of directors and Term of the office.

17.1 Directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

17.2 If a legal entity is elected director of the Company, such legal entity must designate an individual as permanent representative who shall execute this role in the name and for the account of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director and may not be a director at the same time.

17.3 Any director may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

17.4 The term of the office of a director may not exceed six (6) years and any director shall hold office until its/his/her successor is elected. Any director may also be re-elected for successive terms.

Art. 18. Vacancy in the office of a director.

18.1 If a vacancy in the office of a member of the board of directors because of death, legal incapacity, bankruptcy, retirement or otherwise occurs, such vacancy may be filled, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on a permanent appointment, as deemed suitable.

18.2 If, in case of plurality of shareholders, the total number of members of the board of directors falls below three (3) or below such higher minimum set by these articles of association, as the case may be, such vacancy must be filled without undue delay either by the general meeting of shareholders or, on a temporary basis, by the remaining board members until the next general meeting of shareholders, which shall resolve on the permanent appointment.

18.3 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 19. Convening meetings of the board of directors.

19.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

19.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to the directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each director in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of directors are present or represented at a meeting of the board of directors or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 20. Conduct of meetings of the board of directors.

20.1 The chairman of the board of directors shall preside at all meeting of the board of directors. In his/her/its absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore.

20.2 Quorum

The board of directors can act and deliberate validly only if at least half of its members are present or represented at a meeting of the board of directors.

20.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of the members present or represented at a meeting of the board of directors. The chairman shall not have a casting vote.

20.4 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing any other director as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any director may represent one or several of his/her/its colleagues.

20.5 Any director who participates in a meeting of the board of directors by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such director's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to

be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of directors held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

20.6 The board of directors may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all directors on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

20.7 Save as otherwise provided by law, any director who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to taking any resolution on any other item. Where the Company has a sole director and the sole director has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole director and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction.

Art. 21. Minutes of meetings of the board of directors.

21.1 The secretary or, if no secretary has been appointed, the chairman shall draw minutes of any meeting of the board of directors, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

21.2 The sole director, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

21.3 Any copy and any excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of directors, by any two of its members or by the sole director, as the case may be.

Art. 22. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances by the joint signatures of any two directors, or by the signature of the sole director, or by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the board of directors or by the sole director. Within the limits of the daily management, the Company will be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power in relation to the daily management of the Company has been delegated acting alone or jointly in accordance with the rules of such delegation.

E. Supervision

Art. 23. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

23.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not.

23.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office, which may not exceed six (6) years. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

23.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

23.4 In case of a reduction of the number of statutory auditors by death or in another manner by more than a half, the board of directors must convene the general meeting of shareholders without undue delay in order to fill the vacancy/vacancies.

23.5 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.6 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

23.7 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs to be neither a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of directors shall apply.

23.8 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the term of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year shall begin on first January of each year and shall terminate on thirty-first December of the same year.

Art. 25. Profits.

25.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's issued share capital.

25.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

25.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the issued share capital.

25.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 26. Interim dividends - Share premium.

26.1 Under the terms and conditions provided by law, the board of directors may proceed to the payment of interim dividends.

26.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the director(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 28. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitional provisions

- 1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on December 31, 2009.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2010.
- 3) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

The subscribers have subscribed the shares to be issued as follows:

Palladio Finanziaria S.P.A., aforementioned,

paid one hundred thousand Euro (EUR 100,000) in subscription for one hundred thousand (100,000) shares;

Total: one hundred thousand Euro (EUR 100,000) paid for one hundred thousand (100,000) shares.

All the shares have been entirely paid-up in cash, so that the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions provided for in article 26 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have all been complied with.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand six hundred Euro (EUR 1,600,-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the Company's entire issued share capital, has immediately proceeded to the adoption of the following resolutions:

1. The number of members of the board of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as members of the board of directors of the Company:
 - a) Vincent Cormeau, born in Verviers (Belgium) on 29 August 1960, residing professionally at 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;

b) Andrea De Maria, born in Tricase Lecce (Italy) on 1 August 1975, residing professionally at 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg; and

c) Bertrand Michaud, born in Paris (France) on 21 November 1961, residing professionally at 3 rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

3. The following person is appointed as statutory auditor of the Company:

ALTER DOMUS, a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S.Luxembourg, number B65509.

4. The term of the office of the members of the board of directors and of the statutory auditor shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder, as the case may be, may determine.

5. The address of the Company's registered office is set at 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le six mai.

Par-devant Nous, le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de droit civil de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Palladio Finanziaria S.P.A., une società per azioni constituée et existante sous les lois d'Italie, ayant son siège social à Strada Statale Padana verso Verona 6, I-36100 Vicenza, Italie, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés (Registro delle Imprese) de Vicenza sous le numéro 03402170249,

dûment représentée par Jean-Cédric Charles, Licencié en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Vicenza (Italie) le 6 mai 2009.

La procuration signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre le propriétaire actuel des actions et/ou toute personne qui sera un actionnaire dans le futur, une société dans la forme d'une société anonyme sous la dénomination "Oppida S.A." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portefeuille se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portefeuille.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions - Registre des actions - propriété et transfert des actions

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de cent mille euros (EUR 100.000.-), représenté par cent mille (100.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.3 Toutes nouvelles actions à payer en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires/à l'actionnaire existant (s). Dans le cas où plusieurs actionnaires existent, ces actions seront offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions détenues par eux dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration devra déterminer le délai pendant lequel ce droit de souscription préférentiel pourra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours à compter de la date de l'envoi d'une lettre recommandée aux actionnaires annonçant l'ouverture de la souscription. Toutefois, aux conditions requises par la loi, l'assemblée générale des actionnaires appelée à délibérer (i) soit sur une augmentation du capital social émis de la Société, (ii) soit sur l'autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter le capital social émis de la Société, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires/ de l'actionnaire existant(s) ou autoriser le conseil d'administration à le faire. Une telle décision devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

5.1.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être diminué par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires qui devra être prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en actions ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

6.3 Le droit d'un actionnaire dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre d'actions qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout actionnaire ou l'actionnaire unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra, aux conditions et termes prévus par la loi, racheter ou retirer ses propres actions.

6.6 Les actions de la Société sont émises sous forme nominative et ne peuvent être converties en actions au porteur.

6.7 Les fractions d'actions auront les mêmes droits que les actions entières sur une base proportionnelle, étant entendu qu'une ou plusieurs actions ne pourront voter que si le nombre des fractions d'actions peut être réuni en une ou plusieurs actions. Dans le cas où des fractions d'actions ne peuvent pas être réunies en une action entière, de telles fractions d'actions ne pourront pas voter.

Art. 7. Registre des actions.

7.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque actionnaire, sa résidence, son siège social ou principal, le nombre d'actions qu'il détient, l'indication des sommes payées pour ces actions, tout transfert les concernant, les dates de ceux-ci selon l'article 8.4 des présents statuts, ainsi que toutes garanties accordées sur ces actions.

7.2 Chaque actionnaire notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'actionnaire qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert d'actions.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des actions peut être apportée par l'enregistrement d'un actionnaire dans le registre des actions. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'actionnaire en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de l'action à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les actions sont librement cessibles, sous réserve des conditions et termes prévus par la loi.

8.4 Toute cession d'action sera opposable à la Société et aux tiers soit par l'enregistrement d'une déclaration de cession dans le registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, soit sur notification de la cession à la Société, ou par l'acceptation de la cession par la Société, conformément auxquelles tout administrateur peut enregistrer la cession dans le registre des actions.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses administrateurs, peut aussi accepter et entrer dans le registre des actions toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

9.1 Les actionnaires de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des actionnaires, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Dans ce cas et lorsque le terme "actionnaire unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des actionnaires" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'actionnaire unique".

9.3 L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut à tout moment être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée, selon le cas, par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, lorsqu'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société en fait la demande écrite auprès du conseil d'administration ou du/des commissaire(s) aux comptes, en indiquant l'ordre du jour. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires doit être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes afin d'être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.3 Une assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée, le dernier jeudi de mars à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue le jour ouvrable suivant. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes, selon le cas, doit convoquer l'assemblée générale annuelle des actionnaires dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.4 L'avis de convocation à toute assemblée générale des actionnaires doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.5 Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société peut requérir du conseil d'administration l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes doivent être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée au moins cinq (5) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.6 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des actionnaires.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des actionnaires, sans qu'il soit nécessaire

qu'ils soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des actionnaires.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des actionnaires.

11.3 Quorum

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée générale des actionnaires agisse et délibère valablement, sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts.

11.4 Vote

11.4.1 Chaque action donne droit à un (1) vote, sous réserve des dispositions de la loi.

11.4.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des votes valablement exprimés, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

11.5 Un actionnaire peut agir à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

11.6 Tout actionnaire qui prend part à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.7 Le conseil d'administration peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée où au moins la moitié du capital social émis de la Société est présente ou représentée au premier vote. Au second vote, la décision sera adoptée à la majorité des deux tiers des votes valablement exprimés lors de l'assemblée, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté. L'abstention et les votes nuls ne seront pas pris en compte.

Art. 13. Report des assemblées générales des actionnaires. Sous réserve des termes et conditions de la loi, le conseil d'administration peut reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée jusqu'à quatre (4) semaines, y compris toute assemblée générale des actionnaires convoquée pour décider d'une modification des statuts. Le conseil d'administration doit reporter toute assemblée générale des actionnaires déjà engagée si cela est demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social émis de la Société. Par un tel report d'une assemblée générale des actionnaires déjà engagée, toute décision déjà adoptée lors de cette assemblée sera annulée.

Art. 14. Procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires.

14.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout actionnaire qui en fait la demande.

14.2 De même, l'actionnaire unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

14.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

D. Le conseil d'administration

Art. 15. Pouvoirs du conseil d'administration.

15.1 La Société sera administrée par un conseil d'administration dont les membres ne doivent pas nécessairement être des actionnaires.

15.2 S'il est constaté lors d'une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée générale des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Dans ce cas et lorsque le terme "administrateur unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil d'administration" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'administrateur unique".

15.3 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toutes actions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale des actionnaires.

15.4 Conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui

concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs ou à toute autre personne, actionnaire ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine la désignation, les conditions de retrait et l'étendue des pouvoirs attachées à ces délégations de pouvoir.

15.5 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 16. Composition du conseil d'administration.

16.1 Le conseil d'administration est composé d'au moins trois (3) membres, sans préjudice à l'article 15.2 des présents statuts.

16.2 Le conseil d'administration doit choisir un président du conseil d'administration parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni actionnaire ni membre du conseil d'administration.

Art. 17. Election et Révocation des administrateurs et Terme du mandat.

17.1 Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

17.2 Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner une personne physique comme représentant permanent, qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur. Une personne physique ne peut être le représentant permanent que d'un (1) administrateur et ne peut pas en même temps être lui-même administrateur.

17.3 Tout administrateur peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

17.4 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et tout administrateur exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout administrateur sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 18. Vacance dans le mandat d'un administrateur.

18.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une incapacité juridique, d'une faillite, d'une retraite ou autre, cette vacance peut être provisoirement comblée par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur une nomination permanente, si cela apparaît approprié.

18.2 Si, dans le cas où il existe plusieurs actionnaires, le nombre total des membres du conseil d'administration devient inférieur à trois (3) ou à un minimum supérieur fixé par les présents statuts, le cas échéant, cette vacance doit être comblée sans délai soit par l'assemblée générale des actionnaires soit, provisoirement, par les administrateurs restant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, qui se prononcera sur la nomination permanente.

18.3 Dans l'hypothèse où la vacance intervient dans le mandat de l'administrateur unique de la Société, cette vacance doit être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 19. Convocation des réunions du conseil d'administration.

19.1 Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

19.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil d'administration doit être donné à tous les administrateurs par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 20. Conduite des réunions du conseil d'administration.

20.1 Le président du conseil d'administration préside à toute réunion du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration peut provisoirement élire un autre administrateur comme président temporaire.

20.2 Quorum

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration.

20.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion du conseil d'administration. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

20.4 Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre administrateur comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

20.5 Tout administrateur qui prend part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

20.6 Le conseil d'administration peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les administrateurs sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque administrateur, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

20.7 Sauf si la loi en dispose autrement, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil d'administration qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration. Cet administrateur ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Tout conflit d'intérêts de ce type doit être rapporté à l'assemblée générale des actionnaires suivante, avant que toute décision concernant tout autre point ne soit prise. Lorsque la Société a un administrateur unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et l'administrateur unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause.

Art. 21. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration.

21.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

21.2 L'administrateur unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

21.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique, le cas échéant.

Art. 22. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la signature de l'administrateur unique, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'administrateur unique. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué agissant seule ou conjointement conformément aux règles d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 23. Commissaire(s) aux comptes statutaires - Réviseur(s) d'entreprises.

23.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des actionnaires ou non.

23.2 L'assemblée générale des actionnaires détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des actionnaires.

23.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des actionnaires.

23.4 Dans l'hypothèse où le nombre de commissaires aux comptes statutaires serait réduit de plus de la moitié pour cause de décès ou autre, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée générale des actionnaires sans délai afin de combler cette/ces vacance(s).

23.5 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

23.6 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

23.7 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'aura pas besoin d'être ni actionnaire, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la con-

vocation et la conduite des réunions du conseil d'administration s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

23.8 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 24. Exercice. L'exercice de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Bénéfices.

25.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

25.2 Les sommes allouées à la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire accepte cette affectation.

25.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social émis.

25.4 Aux conditions et termes prévus par la loi, et sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 26. Dividendes provisoires - Prime d'émission.

26.1 Aux conditions et termes prévus par la loi, le conseil d'administration pourra procéder à la distribution de bénéfices provisoires.

26.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux actionnaires par une résolution des actionnaires/ de l'actionnaire ou des administrateurs/de l'administrateur, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 27. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.
- 3) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les actions ont été souscrites comme suit:

Palladio Finanziaria S.P.A., susnommée,

a payé cent mille euros (EUR 100.000) pour une souscription à cent mille (100.000) actions;

Total: cent mille euros (EUR 100.000) payés pour cent mille (100.000) actions.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

52020

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille six cents euros (EUR 1.600.-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire constituant, représentant l'intégralité du capital émis de la Société a immédiatement procédé à l'adoption des résolutions suivantes:

1. Le nombre de membres au conseil d'administration a été fixé à trois (3) et le nombre de commissaires aux comptes à un (1).

2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:

a) Vincent Cormeau, né à Verviers (Belgique) le 29 août 1960, résidant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg;

b) Andrea De Maria, né à Tricase Lecce (Italie) le 1^{er} août 1975, résidant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg; et

c) Bertrand Michaud, né à Paris (France) le 21 novembre 1961, résidant professionnellement au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

3. L'entité suivante a été nommée commissaire aux comptes de la Société:

ALTER DOMUS, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au R.C.S.Luxembourg sous le numéro B65509.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes se termine à la date à laquelle l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, selon le cas.

5. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 3, rue Belle-Vue, L-1227 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.C. Charles et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 mai 2009. Relation: LAC/2009/17682. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009061282/5770/791.

(090071199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Consol S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 33.000,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.570.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratsitzung der Gesellschaft vom 28. April 2009

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft beschließt Herr Edouard Georges, Jurist, geboren am 10 Februar 1968 in Luxemburg, mit Geschäftsanschrift in 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied zu ernennen, mit alleiniger Vertretungsvollmacht im Rahmen der täglichen Geschäftsführung der Gesellschaft, gemäss Artikel 15.1 der Satzung der Gesellschaft. Das Mandat von Herr Edouard Georges wird bis zur Hauptversammlung vom Jahr 2014 laufen.

Der Verwaltungsrat beschliesst weiterhin den Rücktritt von Herrn Alexander Mayer-Groth, von seinem Amt als Verwaltungsratsmitglied und Vorsitzender des Verwaltungsrats der Gesellschaft mit Wirkung zum 28ten April 2009 anzunehmen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28th April 2009.

CONSOL S.A.

François Georges / Edouard Georges

Mitglied des Verwaltungsrats / Mitglied des Verwaltungsrats

Référence de publication: 2009061160/5710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00608. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 190.408.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

In the year two thousand nine, on the third day of April, before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

Flora Gibert, notary clerk, residing in Luxembourg, acting as the representative of the board of directors of PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 122.138, (the "Company"),

Duly authorised to represent the Company pursuant to the minutes of the Board of Directors of the Company dated February 23, 2009.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearer and the notary, will remain attached to present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The appearer has required the undersigned notary to state his declaration as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 24 November 2006, published in the *Mémorial C*, *Recueil des Sociétés et Associations* (the "Memorial C") number 50, on 25 January 2007 (page 2381) and its articles of incorporation (the "Articles") have been amended for the last time pursuant to a deed dated 29 January 2009 before the notary prenamed and published in the *Mémorial C* number 629, of 23 March 2009 (page 30176).

2) The subscribed capital of the Company is set at EUR 185,130,000 (one hundred eighty-five million one hundred thirty thousand Euro), divided into 92,365,000 (ninety-two million three hundred sixty-five thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, all fully paid up (by 100%).

3) Pursuant to Article 6 of the Articles, the Company has the un-issued but authorised capital of a maximum amount of EUR 166,278,334 (one hundred sixty-six million two hundred seventy-eight thousand three hundred and thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

The board of directors is authorised, within the limits of the authorized share capital set out under Article 6, to increase the share capital from time to time, with or without an issue premium, by creating and issuing new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares.

4) By resolutions dated February 23, 2009, the board of directors approved the increase of the share capital of the Company without reserving to the existing shareholders the preferential subscription rights pursuant to Article 6 of the Articles, which refers to the provisions of a Shareholders' Agreement (notably clause 3.4 of a Shareholders' Agreement dated 24 November 2006).

5) The share capital of the Company has been increased by a total amount of EUR 5,278,000 (five million two hundred seventy-eight thousand Euro) in order to raise it from its current amount of EUR 185,130,000 (one hundred eighty-five million one hundred thirty thousand Euro) to EUR 190,408,000 (one hundred ninety million four hundred eight thousand Euro) by creating and issuing 2,639,000 (two million six hundred thirty-nine thousand) new Class A Shares (the "New Class A Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each as follows:

175,000 (one hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Natixis Asset Management, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 21 Quai d'Austerlitz, F-75013 Paris (the "Subscriber 1");

385,000 (three hundred eighty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by CNP Assurances, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 4 Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (the "Subscriber 2");

105,000 (one hundred five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by MERP CARAC, a company established under the laws of France, having its registered office at 2 rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine (the "Subscriber 3");

280,000 (two hundred eighty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Industriens Pensionsforsikring a/s, a company established under the laws of Denmark, having its registered office at Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhagen (the "Subscriber 4"); 175,000 (one hundred seventy-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Cardif Assurance Vie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 1, Boulevard Hausmann- 75009 Paris (the "Subscriber 5");

140,000 (one hundred forty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SOGECAP, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 50 avenue du Général de Gaulle Paris, F - 92903 France (the "Subscriber 6");

35,000 (thirty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by SACCEF, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 128 rue de la Boétie, F -75378 Paris, France (the "Subscriber 7");

21,000 (twenty-one thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 8");

35,000 (thirty-five thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Life Assurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 9");

84,000 (eighty-four thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola General Mutual Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 10");

140,000 (one hundred forty thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Tapiola Mutual Pension Insurance Company, a company established under Finnish laws, having its registered office at Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finland (the "Subscriber 11");

70,000 (seventy thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, a company established under French laws, having its registered office at 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (the "Subscriber 12");

70,000 (seventy thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by Mutavie, a limited liability company established under the laws of France, having its registered office at 9 rue des Iris, F - 79000 Bessines (the "Subscriber 13");

924,000 (nine hundred twenty-four thousand) New Class A shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each have been fully subscribed and paid up in cash by PBW II Real Estate Feeder Fund, a private company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg (the "Subscriber 14", together with the Subscribers 1 to 13, the "Subscribers").

These Subscribers subscribed to the New Class A Shares and had them fully paid up by payment in cash on 13 March 2009 so that the Company has at its free and entire disposal on 13 March 2009 the amount of EUR 5,278,000 (five million two hundred seventy-eight thousand Euro) as was certified to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

6) As a consequence of the increase of the share capital with effect as of 13 March 2009, the subscribed share capital of the Company presently amounts to EUR 190,408,000 (one hundred ninety million four hundred eight thousand Euro), divided into 95,004,000 (ninety-five million four thousand) Class A Shares, 100,000 (one hundred thousand) class B shares and 100,000 (one hundred thousand) class C shares with a par value of EUR 2 (two Euro) each.

Therefore Article 5 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

"5. The subscribed capital is set at EUR 190,408,000 (one hundred ninety million four hundred eight thousand Euro), divided into 95,004,000 (ninety-five million four thousand) class A shares (the "Class A Shares"), 100,000 (one hundred thousand) class B shares (the "Class B Shares") and 100,000 (one hundred thousand) class C shares (the "Class C Shares") with a par value of EUR 2 (two Euro) each, fully paid up (by 100%)."

Furthermore, consequently to the above mentioned capital increase within the framework of the authorised capital clause, the amount of the authorised share capital as set out in Article 6.1 of the Articles of the Company has been decreased to EUR 161,000,334 (one hundred sixty-one million three hundred and thirty-four Euro) so that Article 6.1 of the Articles of Incorporation is amended accordingly and now reads as follows:

"6.1 The Company has an un-issued but authorized share capital of a maximum amount of EUR 161,000,334 (one hundred sixty-one million three hundred and thirty-four Euro) to be used in order to issue new Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares or to increase the nominal value of the Class A Shares, Class B Shares and/or Class C Shares."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at five thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille neuf, le trois avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

Flora Gibert, clerc de notaire, résidant au Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire du conseil d'administration de PBW II Real Estate Fund S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.138 (la "Société"),

Dûment autorisée à représenter la Société conformément aux minutes du Conseil d'Administration de la Société en date du 23 février 2009.

Les minutes de ce conseil d'administration, signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

1) La Société a été constituée conformément à l'acte du notaire soussigné en date du 24 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le "Mémorial C") numéro 50, du 25 janvier 2007 (page 2381) et ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 29 janvier 2009 par devant le notaire susnommé et publié au Mémorial C numéro 629 du 23 mars 2009 (page 30176).

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à 185.130.000 EUR (cent quatre-vingt-cinq millions cent trente mille Euro) représenté par 92.365.000 (quatre-vingt-douze millions trois cent soixante-cinq mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, toutes les actions étant entièrement libérées (en proportion de 100%).

3) Conformément à l'article 6 des Statuts, la Société a un capital non-émis, mais autorisé d'un montant maximum de 166.278.334 EUR (cent soixante-six millions deux cent soixante-dix-huit mille trois cent trente-quatre Euro) qui peut être utilisé pour l'émission de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou pour l'augmentation de la valeur nominale des Actions de Catégorie A, des Actions de Catégorie B, et/ou des Actions de Catégorie C.

Le conseil d'administration est autorisé, dans les limites du capital autorisé fixé par l'article 6, à augmenter le capital en une ou plusieurs reprises, avec ou sans prime d'émission, par la création et l'émission d'Actions de Catégorie A, d'Actions de Catégorie B et/ou d'Actions de Catégorie C.

4) Par les résolutions prises en date du 23 février 2009, le conseil d'administration a approuvé l'augmentation du capital social de la Société sans réserver aux actionnaires existants les droits préférentiels de souscription conformément à l'article 6 des Statuts, qui fait référence aux dispositions du Pacte d'Actionnaires (notamment la clause 3.4 du Pacte d'Actionnaires en date du 24 novembre 2006).

5) Le capital social a été augmenté dans le cadre du capital social autorisé prévu par l'article 6 des Statuts de la Société d'un montant total de 5.278.000 EUR (cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille Euro) afin de l'élever de son montant actuel de 185.130.000 EUR (cent quatre-vingt-cinq millions cent trente mille Euro) à 190.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix millions quatre cent huit mille Euro) en créant et émettant 2.639.000 (deux millions six cent trente-neuf mille) nouvelles Actions de Catégorie A (les "Nouvelles Actions de Catégorie A") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune, comme suit: Les 175.000 (cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Natixis Asset Management, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 21 Quai d'Austerlitz, F - 75013 Paris (le "Souscripteur 1");

Les 385.000 (trois cent quatre-vingt-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par CNP Assurances, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 4 Place Raoul Dautry, F - 75015 Paris, France (le "Souscripteur 2");

Les 105.000 (cent cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par MERP CARAC, une société, établie selon le droit français, ayant son siège social au 2 rue du Château, F - 92577 Neuilly Sur Seine (le "Souscripteur 3");

Les 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Industriens Pensionsforsikring a/s, une société établie selon le droit danois, ayant son siège social à Noerre Farimagsgade 3, DK -1364 Copenhague (le "Souscripteur 4");

Les 175.000 (cent soixante-quinze mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Cardiff Assurance Vie, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 1, Boulevard Hausmann - 75009 Paris (le "Souscripteur 5");

Les 140.000 (cent quarante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SOGECAP, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 50 avenue du Général de Gaulle Paris, F - 92903 France (le "Souscripteur 6");

Les 35.000 (trente-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par SACCEF, une société anonyme, établie selon le droit français, ayant son siège social au 128 rue de la Boétie, F - 75378 Paris, France (le "Souscripteur 7");

Les 21.000 (vingt et un mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Corporate Life Insurance Ltd, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 8");

Les 35.000 (trente-cinq mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Life Assurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 9");

Les 84.000 (quatre-vingt-quatre mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola General Mutual Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 10");

Les 140.000 (cent quarante mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Tapiola Mutual Pension Insurance Company, une société établie selon le droit finlandais, ayant son siège social à Revontulentie 7, FIN-02010 Tapiola, Finlande (le "Souscripteur 11");

Les 70.000 (soixante-dix mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, une société anonyme établie selon le droit français, ayant son siège social au 5, rue Masseran, 75007 Paris, France (le "Souscripteur 12");

Les 70.000 (soixante-dix mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par Mutavie, une société à responsabilité limitée, établie selon le droit français, ayant son siège social au 9 rue des Iris, F-79000 Bessines (le "Souscripteur 13");

Les 924.000 (neuf cent vingt-quatre mille) Nouvelles Actions de Catégorie A ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune ont été entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire par PBW II Real Estate Feeder Fund, une société anonyme, établie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 5 allée Scheffer - L-2520 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg (le "Souscripteur 14", ensemble avec les Souscripteur 1 à 13, les "Souscripteurs").

Ces Souscripteurs ont souscrit les Nouvelles Actions de Catégorie A et les ont entièrement libérées par un apport en numéraire le 13 mars 2009 de telle sorte que la Société dispose librement et entièrement au 13 mars 2009 du montant de 5.278.000 EUR (cinq millions deux cent soixante-dix-huit mille Euro) tel que certifié par le notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.

6) Suite à cette augmentation du capital social avec effet au 13 mars 2009, le capital souscrit de la Société s'élève à présent à 190.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix millions quatre cent huit mille Euro), divisé en 95.004.000 (quatre-vingt-quinze millions quatre mille) Actions de Catégorie A, 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie B et 100.000 (cent mille) Actions de Catégorie C ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros) chacune. Il s'ensuit que l'article 5 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"5. Le capital social souscrit de la Société est fixé à 190.408.000 EUR (cent quatre-vingt-dix millions quatre cent huit mille euros), représenté par 95.004.000 (quatre-vingt-quinze millions quatre mille) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), 100.000 (cent mille) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B") et 100.000 (cent mille) actions

de catégorie C (les "Actions de Catégorie C") ayant une valeur nominale de 2 EUR (deux euros,) chacune, intégralement libérées (à 100%).

De plus, en conséquence de l'augmentation de capital mentionnée ci-dessus dans la limite de la clause de capital autorisé, le montant du capital autorisé tel qu'il figure à l'article 6.1 des Statuts a été réduit à 161.000.334 EUR (cent soixante et un millions trois cent trente-quatre Euro) de sorte que l'article 6.1 des Statuts est modifié et doit être lu comme suit:

"6.1. La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum de 161.000.334 EUR (cent soixante et un millions trois cent trente-quatre euros) afin d'émettre de nouvelles Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C ou afin d'accroître la valeur nominale des Actions de Catégorie A, Actions de Catégorie B et/ou Actions de Catégorie C."

Frais

Les frais, coûts, rémunération, et autres charges de quelque nature que ce soit, qui doivent être portés au compte de la Société par suite de cette augmentation de capital, sont estimés à cinq mille Euro.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite personne cosigne avec le notaire le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 08 avril 2009. Relation: LAC/2009/13815. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061242/211/246.

(090071668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Bozel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.769.

EXTRAIT

1 . Suite à une résolution, prise en date du 8 mai 2009, par l'actionnaire unique de la société BOZEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.769, (la «Société»), la démission de M. Patrick Houbert et M. Patrick Meunier, tous deux avec adresse professionnelle au 16, avenue de la Porte-neuve, L-2227 Luxembourg, a été acceptée, avec effet immédiat.

2 . Suite à une décision du conseil d'administration de la Société prise en date du 8 mai 2009, le siège social de la Société a été transféré, avec effet immédiat, du 16, avenue de la Porte-neuve, L-2227 Luxembourg, aux 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bozel S.A.

Signature

Avocat à la Cour

Référence de publication: 2009060988/19.

(090070415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

StuRe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 31.876.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of April.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "StuRe S.A." a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg

incorporated under the name of OLLE OLSSON REINSURANCE by a deed of M^e Joseph KERSCHEN, then notary residing in Luxembourg-Eich, on October 13th, 1989, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 85 of March 19th, 1990,

modified several times and for the time by a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on November 27th, 2008, not yet published in the Mémorial C.

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 31.876

The meeting was opened at 9.15 a.m. and was presided by Ms Elisabet HOLMSTRÖM, Account Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The Chairman appointed as secretary Ms Clare HARGREAVES, Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The meeting elected as scrutineer Mrs Valérie COQUILLE, Legal Manager, residing professionally in L-1273 Luxembourg

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1) Suppression of the reference of the nominal value of the shares.

2) Increase of the corporate capital of the company by an amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.- SEK) in order to raise it from its present amount of twelve million Swedish Krona (12,000,000.-SEK) to thirty-eight million Swedish Krona (38,000,000.- SEK) without issuing new shares.

3) Payment of the amount of 26,000,000.- SEK in cash by the sole shareholder.

4) Subsequent amendment of Article 5 of the Articles of Incorporation.

5) Modification of the last paragraph of Article 9 as follows:

Art. 9. (last paragraph). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

6) Suppression of the last Paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation.

7) Suppression of the following sentence in the Article 15 of the Articles of Incorporation: "and for the first time in 1990."

8) Modification of the last paragraph of Article 17 of the Articles of Incorporation as follows:

Art. 17. (last paragraph). Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

9) Suppression of the following sentence in the Article 18 of the Articles of Incorporation: "with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1989".

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions which were all adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting resolves to delete the nominal value of the shares.

Second resolution

The General Meeting resolves to increase the corporate share capital of the company by an amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.- SEK) in order to raise it from its present amount of twelve million Swedish Krona (12,000,000.- SEK) to thirty-eight million Swedish Krona (38,000,000.- SEK) without issuing new shares.

The new corporate capital was paid-up is cash by a total amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.- SEK) by the sole shareholder.

The amount of twenty-six million Swedish Krona (26,000,000.-SEK) is at the free disposal of the company as proof was given to the undersigned notary who confirms it.

Third resolution

In consequence of the foregoing resolution the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation:

" **Art. 5.** The corporate capital is fixed at thirty-eight million Swedish Krona (38,000,000.- SEK), divided into one thousand two hundred (1,200) shares without nominal value."

Fourth resolution

The General Meeting resolves to amend the last paragraph of article 9 of the Articles of Incorporation which shall have the following wording:

Art. 9. (last paragraph). Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the board or by any two directors or by the licensed manager.

Fifth resolution

The General Meeting resolves to delete the last Paragraph of Article 10 of the Articles of Incorporation.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to delete the transitory provision "and for the first time in 1990" in Article 15 of the Articles of Incorporation.

Seventh resolution

The General Meeting resolves to amend the wording of the last paragraph of Article 17 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 17. (last paragraph).** Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by any two directors or by the licensed manager."

Eighth resolution

The General Meeting resolves to delete the transitory provision "with the exception of the first accounting year which shall begin on the date of formation of the Corporation and shall terminate on the thirty-first of December 1989" in Article 18 of the Articles of Incorporation

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 9.30 a.m..

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,100.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mil neuf, le vingt-sept avril.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "StuRe S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19 rue de Bitbourg

constituée sous le nom de OLLE OLSSON REINSURANCE suivant acte reçu par Me Joseph KERSCHEN, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 13 octobre 1989, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 85 du 19 mars 1990,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 27 novembre 2008, non encore publié au Mémorial C,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 31.876,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.15 heures sous la présidence de Mme Elisabet HOLMSTRÖM, comptable, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Madame le président nomme comme secrétaire Mme Clare HARGREAVES, directrice, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mme Valérie COQUILLE, légal manager, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, Madame le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Suppression de la valeur nominale des actions.
2. Augmentation du capital de la société d'un montant de 26.000.000 SEK pour le porter de son montant actuel de 12.000.000 SEK à 38.000.000 SEK sans émission de nouvelles actions.
3. Paiement d'un montant de 26.000.000 SEK en espèces par l'actionnaire unique.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
5. Modification du dernier paragraphe de l'article 9 des statuts comme suit:

Art. 9. (dernier paragraphe). Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.

6. Suppression du dernier paragraphe de l'article 10 des statuts.
7. Suppression de la phrase suivante de l'article 15 des statuts "et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix."
8. Modification du dernier paragraphe de l'article 17 des statuts comme suit:

Art. 17. (dernier paragraphe). Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé.

9. Suppression de la phrase suivante de l'article 18 des statuts "à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1989."

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 26.000.000 SEK (vingt-six millions de couronnes suédoises) pour le porter de son montant actuel de 12.000.000 SEK (douze millions de couronnes suédoises) à un montant de 38.000.000 SEK (trente-huit millions de couronnes suédoises) sans émission ni création de nouvelles actions.

Le nouveau capital a été libéré par un apport en espèces d'un montant de 26.000.000 SEK (vingt-six millions de couronnes suédoises) par l'actionnaire unique.

La somme de 26.000.000 SEK (vingt-six millions de couronnes suédoises) est à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution précédente l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à 38.000.000 SEK (trente-huit millions de couronnes suédoises), représentée par mille deux cents (1.200) actions sans valeur nominale. "

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 9. (dernier paragraphe).** Les copies ou extraits des procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé."

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 10 des statuts.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la disposition transitoire "et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-dix" dans l'article 15 des statuts.

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 17. (dernier paragraphe).** Les copies ou extraits de procès-verbaux des assemblées à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par le dirigeant agréé."

Huitième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer la disposition transitoire "à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution de la société et finit le dernier jour du mois de décembre 1989" dans l'article 18 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.30 heures.

Évaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 3.100,- EUR

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. HOLMSTRÖM, C. HARGREAVES, V. COQUILLE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16492. Reçu € 75,- (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009060997/206/197.

(090071195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

OI-Clothing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.717.

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Mrs Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, residing professionally in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy-holder of the Board of Directors of the société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", R.C.S. Luxembourg section B number 136.717, having its registered office in L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, incorporated by deed enacted on the 11th of February 2008 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 772 of the 31st of March 2008, by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors, taken at its meeting of the April 2nd, 2009;

an extract of the minutes of the said meeting, signed "ne varietur" by the appearing person and the attesting notary public, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

The said appearing person, acting in her said capacity, has requested the attesting notary public to record her declarations and statements which follow:

I.- That the subscribed share capital of the prenamed société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", amounts currently to EUR 823,930.- (eight hundred twenty-three thousand nine hundred thirty Euro), divided into 82,393 (eighty-two thousand three hundred ninety-three) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euro) each."

II.- That on terms of article five of the articles of incorporation, the authorized capital has been fixed at EUR 15,000,000.- (fifteen million Euro) divided into 1,500,000 (one million five hundred thousand) shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each and the Board of Directors has been authorized until the 11th of February 2013 to increase the capital of the corporation, without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe, article five of the articles of incorporation then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III.- That the Board of Directors, in its meeting of the 2nd of April 2009 and in accordance with the authorities conferred on it by the terms of article five of the articles of incorporation, has realized an increase of capital by the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) so as to raise the subscribed capital from its present amount of EUR 823,930.- (eight hundred twenty-three thousand nine hundred thirty Euro), to EUR 836,430.- (eight hundred thirty-six thousand four hundred and thirty Euro), by the creation and issue of 1,250 (thousand two hundred fifty) new shares with a par value of EUR 10.- (ten Euro) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

IV.- That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors, on terms of Article five of the Articles of Incorporation, the Board has cancelled the preferential right of the then existing shareholders to subscribe and has allowed to the subscription of the total new shares by the subscribers detailed on the list here-annexed.

V.- That the 1,250 (thousand two hundred fifty) new shares have been entirely subscribed and fully paid up, by contribution in cash in a banking account of the company OI-CLOTHING S.A., by the subscriber, so that the global amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) has been at the free disposal of the said company, as was certified to the attesting notary public by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI.- That following the realization of this authorized increase of the share capital, article five, paragraph one, of the articles of incorporation has therefore been modified and reads as follows:

" **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed corporate capital is set at EUR 836,430.- (eight hundred thirty-six thousand four hundred thirty Euro), divided into 83,643 (eighty-three thousand six hundred forty-three) shares with a par value of EUR 10,- (ten Euro) each."

Expenses

The expenses, encumbant on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro.

Prevailing language

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt et un avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Madame Sonja Bemtgen, licenciée en criminologie, demeurant professionnellement à Luxembourg, (ci-après "le mandataire"),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 136.717, constituée suivant acte reçu le 11 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 772 du 31 mars 2008, en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 2 avril 2009;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "OI-CLOTHING S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 823.930,- (huit cent vingt-trois mille neuf cent trente Euros), divisé en 82.393 (quatre-vingt-deux mille trois cent quatre-vingt-treize) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 15.000.000,- (quinze millions d'Euros) qui sera divisé en 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions de EUR 10,-(dix Euros) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce jusqu'à la date du 2 avril 2009, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 2 avril 2009 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de 823.930,- (huit cent vingt-trois mille neuf cent trente Euros) à EUR 836.430,-(huit cent trente-six mille quatre cent trente Euros), par la création et l'émission de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euro), à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir supprimé l'exercice du droit préférentiel de souscription des actionnaires existants, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par les souscripteurs apparaissant sur la liste en annexe.

V.- Que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions nouvelles ont été souscrites par les souscripteurs prédésignés et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "01-CLOTHING S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 836.430,- (huit cent trente-six mille quatre cent trente Euros), divisé en 83.643 (quatre-vingt-trois mille six cent quarante-trois) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

Version prépondérante

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. BEMTGEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 24 avril 2009. Relation: LAC/2009/15915. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009061243/211/114.

(090071644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Tikal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 88.901.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue à Bertrange en date du 14 avril 2009 à 14 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

La société MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à.r.l., ayant son siège social au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, a été nommée comme nouveau commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Mention rectificative de la nomination des représentants permanents

La nomination des représentants permanents (initialement déposée le 5 mars 2009, sous le n° L090035666.03, enregistrée à Luxembourg le 03 mars 2009 sous les références: LSO-DC00761) a été rectifiée comme suit:

"La société PROCEDIA S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 97.164, nommée Administrateur en date du 11 avril 2008, a désigné Madame Catherine DE WAELE, née à Charleroi (Belgique), le 25 avril 1966, employée privée, demeurant professionnellement au 10B rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange, comme représentante permanente pour toute la durée de son mandat soit jusqu'en 2014."

Bertrange, le 14 avril 2009.

TIKAL FINANCE S.A.

PROCEDIA S.à.r.l. / CRITERIA S.à.r.l.

Administrateur / Administrateur

Représentée par Madame Catherine DE WAELE / Représentée par Monsieur Gabriel JEAN

Représentante permanente / Représentant permanent

Référence de publication: 2009061030/768/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08704. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090071185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2009.

Gibus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 136.802.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 avril 2009, que:

L'assemblée a décidé de révoquer la société "Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable", en abrégé "CLERC" de son mandat de Commissaire avec effet au 1^{er} février 2008. Elle a décidé de nommer la société "AUDIT.LU", ayant son siège social à L-6113 Junglinster, 42, rue des Cerises, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 113.620, à la fonction de Commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2009.

GIBUS INVEST S.A.

François Georges

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009061157/19.

(090071056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.

LOGOS IT Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 65.954.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration lors d'une réunion tenue en date du 21 avril 2009 que:

- Monsieur François GOURDON, gérant demeurant 4, rue Coislin à F-57000 Metz, a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 27 avril 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009060821/17.

(090071137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2009.
